

## PRESENTATION FORMATION CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

### Secteurs d'activités

Le titulaire d'un CAP AEPE peut exercer son activité professionnelle :

- En établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, etc.
- En école maternelle
- En accueil collectif de mineurs (ACM)
- A son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- En maison d'assistants maternels (MAM)
- Au domicile des familles (comme salarié d'employeur ou d'organismes de services à la personne).

### OBJECTIFS DE LA FORMATION CAP AEPE

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, diplôme de niveau 3 délivré par l'Education Nationale est un diplôme d'Etat officiel. Il est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.



Il a évolué en 2017, passant du CAP Petite Enfance au CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) avec 3 objectifs principaux :

- *Consolider le contenu éducatif afin de l'adapter aux nouveaux besoins dans le secteur de la petite enfance, le titulaire du CAP Accompagnant Educatif est amené à travailler au plus proche des enfants accueillis.*
- *Accroître les compétences en éveil et en animation des professionnels titulaires du CAP AEPE mais aussi les sensibiliser à la lutte contre les stéréotypes.*
- *Favoriser les passerelles entre les différentes formations, les différents métiers et les différents lieux d'accueil du jeune enfant.*

Le diplôme CAP AEPE fera de vous un professionnel qualifié pour exercer auprès des jeunes enfants

## **CONTENU DE LA FORMATION**

Nous vous proposons une formation complète et une préparation qui vous permettra d'acquérir les apprentissages et la méthodologie nécessaire au passage des épreuves du CAP AEPE.

La formation se déroulera sur 10 mois, en alternant 17 semaines de formation à l'institut et 14 semaines de formation en milieu professionnel.

Les horaires des cours peuvent être compris entre 8h et 18h à raison de 35 heures / semaine.

Les horaires de stage peuvent être compris entre 7h et 19h à raison de 35 heures / semaine.

Le programme de cours est dispensé par des formateurs permanents professionnels du secteur de l'enfant ainsi que par des intervenants extérieurs (psychologue, diététicien, assistant maternels, instituteurs, etc.)

Différentes méthodes et outils pédagogique vous seront proposés : Travaux de groupe, mise en situation, analyse de situation, travaux pratiques, etc.

### **Les enseignements professionnels**

Ces enseignements sont organisés en trois unités :

#### **Unité professionnelle 1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

- Le cadre juridique
- Les principes déontologiques
- Biologie et santé
- Le développement du jeune enfant
- Le handicap
- Les troubles et les maladies du jeune enfant
- Les activités d'éveil et de jeux
- L'aménagement de l'espace et entretien des locaux

#### **Unité professionnelle 2 : Exercer son activité en accueil collectif**

- La communication professionnelle
- Les processus de séparation et d'attachement
- Le développement du langage de l'enfant
- La communication entre les familles et les professionnels
- L'ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

- La sécurité à la maternelle et lors des sorties scolaires
- Les bases du nettoyage et l'organisation du travail
- Les produits de traitement des bio contaminations
- Techniques de dépoussiérage manuel et mécanique
- Techniques de lavage manuel des sols et des surfaces
- Le bionettoyage d'un plan de travail, du mobilier, des sanitaires, des vitres, des jouets
- L'entretien du linge

### **Unité professionnelle 3 : Exercer son activité en accueil individuel**

- Le travail à son domicile ou à celui des familles
- Aménagement et entretien des espace
- Outils de planification
- Outils pour la gestion des stocks
- Procédure d'agrément et projet d'accueil de l'assistant maternel
- Concevoir les repas
- Servir des repas en milieu familial
- Les besoins nutritionnels de l'enfant
- ...

### **Les enseignements généraux :**

Dispense des enseignements généraux pour les candidats titulaires d'un diplôme de niveau V et IV (CAP, BEP, BP, BAC, DAEU, BT, BMA, DTMS, capacité en droit), d'un titre professionnel de niveau IV ou d'un diplôme de niveau IV obtenu dans un état membre (membre de l'Union Européenne, de l'espace européen ou de l'association européenne de libre échange) avec au moins une épreuve passée en français ou la qualification de niveau A2 en langue française. Pour les candidats titulaires de diplômes nationaux de l'enseignement supérieur.

### **Français :**

- Communiquer : écouter, dialoguer, s'exprimer
- Reformuler à l'écrit ou à l'oral un message lu ou entendu
- Evaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier

### **Histoire-géographie (HG)/ Enseignement moral et civique (EMC):**

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser. (HG)
- S'appropriier les démarches historiques et géographies. (HG)
- Construite et exprimer un argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG + EMC).

### **Mathématiques et physique-chimie :**

- Recherche, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.
- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter

- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage adapté

### **Prévention Santé Environnement**

Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie quotidienne.

- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention.
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix.
- Communiquer à l'oral et à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté.
- Agir face à une situation d'urgence

### **LES PERIODES DE FORMATIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)**

Ces périodes sont des phases déterminantes de la formation car elles vous permettent :

- + D'appréhender concrètement l'organisation des établissements et des services de la petite enfance, leurs personnels et les usagers ;
- + D'apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'usagers, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel ;
- + De s'insérer dans une équipe de professionnels ;
- + De mettre en œuvre et acquérir, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, tout ou partie des compétences définies dans le référentiel du diplôme.

Ces 14 semaines seront réparties en quatre périodes de formation en milieu professionnels, et les lieux accueillant pourront être des structures d'accueil du jeune enfant, des écoles maternelles ou de l'accueil familial (en fonction du projet professionnel).

Au moins une PFMP de quatre semaines consécutives devra être réalisée en établissement d'accueil du jeune enfant et une PFMP de trois semaines consécutives devra être réalisée en école maternelle.

### **CONTENU ET DEROULEMENT DES EPREUVES DE CERTIFICATION**

1/ Inscription à la session d'examen (se déroulant en juin) par l'institut de formation

2/ Réception d'une confirmation d'inscription

3/ Présentation dans un centre d'examen du rectorat pour effectuer les épreuves de certification qui se composent comme suit :

#### **Les épreuves des unités professionnelles :**

- EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant  
(Oral - 25mn - Coefficient 7)

- EP2 : Exercer son activité en accueil collectif  
(Écrite - 1h30 - Coefficient 4)

- EP3 : Exercer son activité en accueil individuel  
(Oral - 30mn (1h30 de préparation) - Coefficient 4)

#### **Les épreuves des unités d'enseignement général :**

- EG1 : Français, Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique

(Français : Oral et écrit - 2h10 | Histoire - Géographie - EMC : Oral - 15 mn | Coefficient 3)

- EG2 : Mathématiques et Physique – Chimie

(Mathématiques : Écrit - 45mn | Physique – Chimie : Écrit - 45mn | Coefficient 2)

- EG3 : Éducation physique et sportive

(Facultative - Coefficient 1)

- EG4 : Prévention – Santé – Environnement

(Écrit - 1h | Coefficient 1)

### **L'épreuve facultative :**

- Langue vivante : oral – 12 mn

## **ACCES A LA FORMATION**

Pour être admis à suivre les études conduisant au CAP AEPE, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur. L'admission en formation conduisant au CAP AEPE est subordonnée à la réussite à la sélection.

## **EPREUVES DE SELECTION**

- Téléchargement du dossier d'inscription sur le site [www.lenval.org](http://www.lenval.org)
- Envoi ou dépôt du dossier à l'IFMEA
- Réception et vérification des pièces constitutives du dossier d'inscription par l'IFMEA
- Validation de l'inscription définitive et envoi de la convocation

La sélection se fera en 2 étapes :

Etape 1 : Examen d'un dossier et test de positionnement (français-mathématiques) afin d'évaluer les capacités d'expression écrite, de calcul et de compréhension des consignes.

Etape 2 : Epreuve orale : entretien d'une durée de 15 mn porte sur une discussion avec le jury et la présentation du projet du candidat afin d'évaluer les capacités d'expression orale, la compréhension des questions, la motivation du candidat pour la formation et le métier.

Sont déclarés **admis**, les candidats ayant obtenu une note **égale ou supérieure à 10 / 20**.

2 listes sont établies par ordre de mérite : une liste principale et une liste complémentaire. Seulement les candidats admis sur la liste principale pourront entrer en formation.

Les candidats admis sur la liste complémentaire seront appelés, selon leur classement, pour remonter sur la liste principale en fonction des désistements des candidats admis en liste principale.